

BassInfos



Table des matières :

Route cantonale RC-32	1
Agenda politique 2021	1
Statistiques déchets 2006-2020	2
Règles CoVid-19	3
Aides CoVid-19	3
Extension du chauffage à bois	4
Coup de balai 2021	4
Bruit des véhicules	4
Déplacement PoloPizza	4
Jeux préau écoles JdF	4

Agenda politique 2021

Conseil communal sans public

- Lundi 4 mai 2021 à 20h00

- Mardi 22 juin 2021 à 20h00

Votations fédérales et cantonales

- 13 juin 2021

- 26 septembre 2021

- 28 novembre 2021

N'oubliez pas d'aller visiter le site internet de la Commune de Bassins qui est conçu pour vous faciliter la vie ! www.bassins.ch

Pour tous commentaires ou réactions par rapport à ce bulletin, merci de prendre contact avec le bureau communal : commune@bassins.ch

Ouverture du bureau COVID

Sur rendez-vous lundi à jeudi 07h30 à 11h30

Sur rendez-vous lundi soir 18h30 à 19h30

Sur rendez-vous mercredi tout le jour
Téléphone : +41 22 366 23 22

Messagerie : commune@bassins.ch

Route cantonale RC 32

Mesdames et Messieurs,

Suite à notre tout-ménage de mars, force est de constater que plusieurs personnes contactent le bureau communal au sujet des travaux de la route cantonale.

Nous profitons de rappeler les principales dates et contacts en cas de besoins d'informations complémentaires.

Voici quelques dates :

- **12 avril 2021 durée 7 mois**
- Premier tronçon Le Châtelard – Bassins, deuxième tronçon La Cézille – Le Châtelard
- 1^{er} tronçon habitants Le Châtelard accès uniquement par le bas, accès au sommet du village suivre déviation mise en place (transit interdit dans le chantier depuis sortie du hameau) jusqu'au environ août 2021.
- 2^{ème} tronçon habitants Le Châtelard accès uniquement par le haut, accès au bas du village suivre déviation mise en place (transit interdit dans le chantier depuis sortie du hameau) début environ août 2021.
- Déviations par Le Muids ou par Burtigny

Contact :

Monsieur Sébastian BADER

Surveillant de chantiers - Entretien, Région Ouest

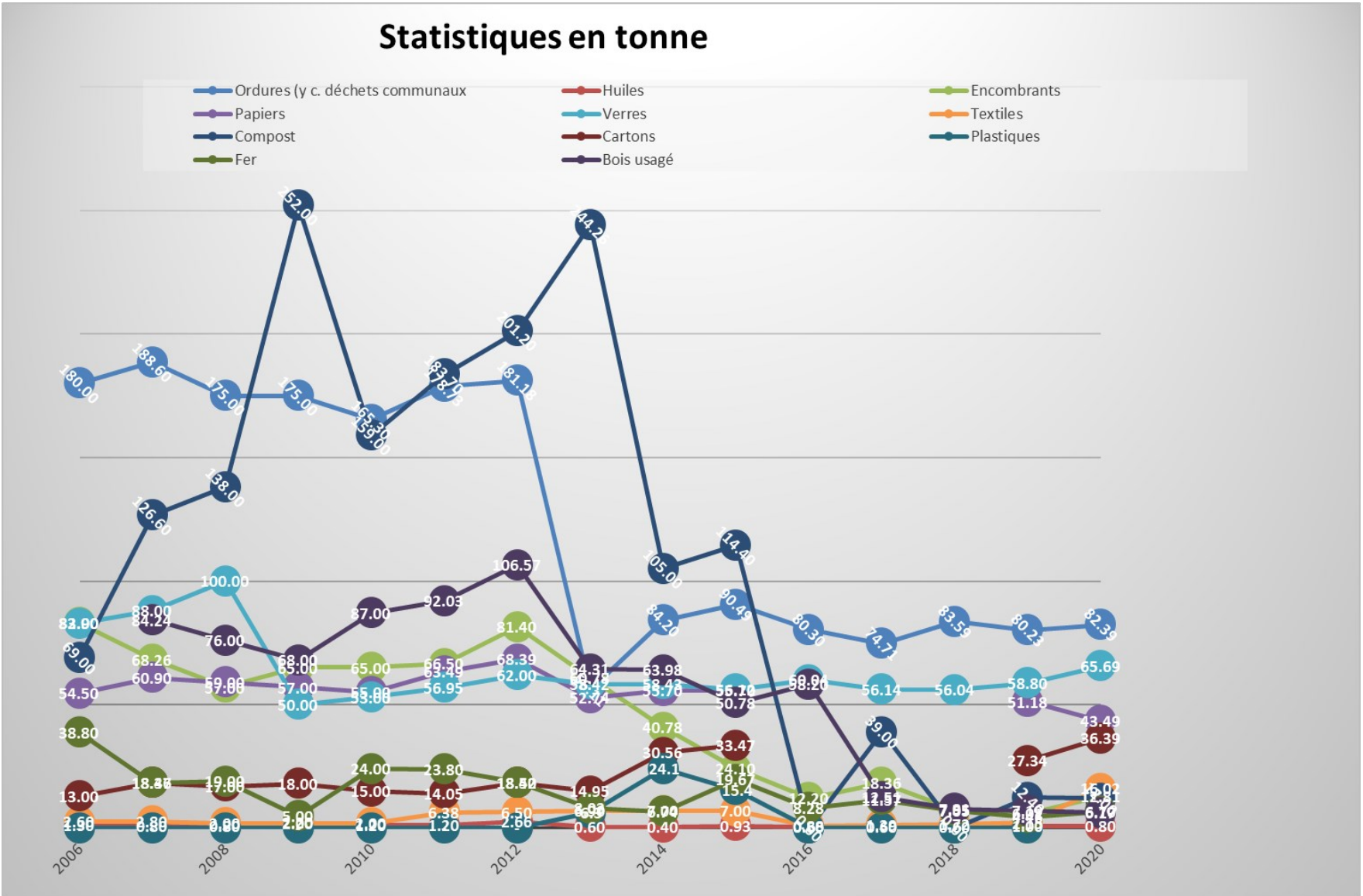
Mobile : +41 79 305 45 02

Nous précisons que la partie de route communale entre les panneaux indiquant « Le Châtelard » sera refaite.

En vous remerciant de respecter la signalisation en place. Seul le trafic de transport public est autorisé à emprunter la route pendant les travaux afin de respecter les liaisons de trains au départ de Gland ou Nyon.



Statistiques déchetterie 2006-2020
 Comme chaque année, nous vous indiquons la statistique de collecte des déchets.



	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Moy. poids ordure (en kg)	171.45	157.09	156.95	145.77	147.83	146.94	43.13	63.88	68.55	61.25	55.10	62.06	57.51	55.52
Moy. poids (en kg)	837.30	778.99	696.14	475.75	491.98	519.26	442.15	367.63	358.31	232.60	217.34	183.07	179.76	192.04

Respect règles CoVid

La Municipalité se doit d'appliquer et de rappeler les règles à l'attention de la population, selon les directives fédérales.

Rassemblement privé intérieur : maximum 10 personnes y compris enfants

Rassemblement extérieur non prévu (places de jeux, déchetterie) : maximum 15 personnes

Port du masque obligatoire dans les zones définies et transmises au Canton (écoles, arrêts de bus, etc.)

Respect de la distance : 1.5 mètre entre les personnes

Arrêt des locations des locaux et des refuges communaux

Aides CoVid – 19 aux commerces locaux

La Municipalité est consciente des efforts fournis par notre population en cette période de pandémie.

Malheureusement la situation est et reste contraignante pour tous.

Nous imaginions un retour à une forme assouplie de liberté et une reprise des activités liées au secteur de la restauration et commerces locaux.

Nous avons pris des dispositions en 2020, comme le demandait le gouvernement, pour aider les restaurants ou autres branches, touchées par les fermetures CoVid.

Les loyers des biens communaux ont été supprimés afin de compenser les longues attentes des RHT, Indemnités aux employeurs avec des délais de 4 à 12 mois.

Vous comprendrez que la commune ne peut pas imposer aux propriétaires privés de biens commerciaux d'exiger des remises de loyer pour leurs locataires.

Les indépendants ne peuvent pas être soutenus par la Municipalité sans fournir une contreprestation justifiée et susceptible d'être de compétence communale.

Les excellents résultats des comptes communaux, en cours de bouclage, permettent de prévoir un fonds de solidarité pour nos entreprises du secteur alimentaire et de la restauration.

C'est pour marquer notre soutien aux commerces locaux que nous allons allouer à chaque habitant de Bassins un bon de 10 CHF à faire valoir dans les commerces bachennards dès le 1^{er} mai.

Vous recevrez une contre-marque à donner contre l'achat d'une prestation auprès des établissements suivants :

Auberge de la Couronne, Pizzeria de la Cézille, Polopizza, Epicerie C'est Patou, Boulangerie – épicerie La Ferme, Distillerie de Bassins, Harmonia, coiffure Lollipop.

Tarif des eaux 2021

Tarif EU-EC

L'établissement du budget 2021 a été fait en tenant compte des prévisions des comptes 2020 et des projections financières. En séance de Municipalité du 12 avril 2021, il a été confirmé les tarifs présentés lors du budget soit :

	Tarif CHF/m ²	Tarif CHF/m ³
Frais entretien collecteur EU	1.00	
Frais entretien collecteur EC	1.10	
Frais épuration		1.60

Tarif de l'eau sous pression ESP

La Municipalité informe que le prix de l'eau sous pression, pour l'année 2021, est fixé à 1.30 CHF/m³.

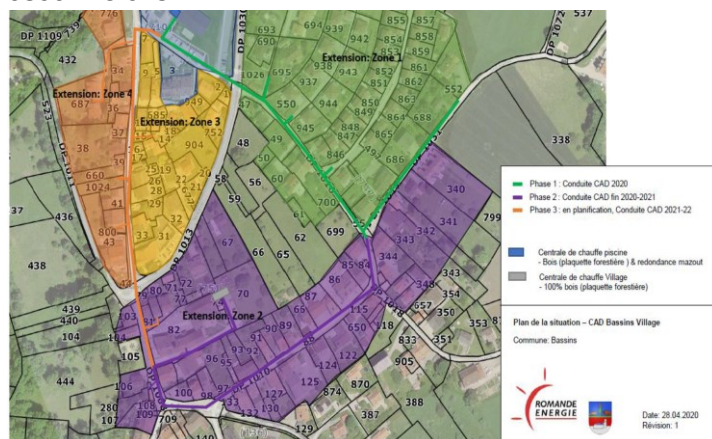
La location du compteur est de 30 CHF par année et l'unité locative est maintenue à 85 CHF par année.

La TVA est de 2.5%.

Extension du chauffage à distance

La Municipalité informe que la Romande Energie entame la phase 2 (zone violette) de l'extension du réseau de chauffage à distance dès le mois de mai.

Les personnes intéressées à se connecter pour remplacer leurs chaudières à mazout peuvent contacter directement le 0800 773 648.



Coup de balai 2021

La Municipalité s'était inscrite à l'opération « Coup de balai 2021 » organisée habituellement au printemps, l'action a été reportée à l'automne 2021 en raison de la situation sanitaire.

La date retenue pour cette manifestation est fixée au 10 septembre 2021.



Bruit des véhicules à moteur

Plusieurs personnes contactent la commune, ne supportant plus le bruit des motos et autres véhicules identifiables, non seulement aux numéros de plaques mais SURTOUT à leurs moteurs, pétaradant de manière infernale aussi bien sur les routes cantonales et communales.

Malgré tous les efforts entrepris auprès de la gendarmerie, rien n'y fait. **Nous vous demandons de passer par la gendarmerie pour vous plaindre de cette situation. Nous sommes totalement démunis face aux absences de chicanes dans leurs pots d'échappement.**

Nous avons vu un radar bruit en test mais malheureusement nous ne sommes pas en mesure de le louer dans le but de sensibiliser les pilotes des engins qui génèrent ce bruit.



Malgré nos interventions, à l'échelon cantonal il n'y a aucune volonté de faire avancer ce dossier.

Déplacement temporaire de Polopizza

En raison des travaux de la route cantonale, le service de pizzas de Polopizza sera déplacé au parking de la Piscine vers l'arrêt de bus dès le 21.4.2021.

En vous remerciant de prendre note de ce changement d'habitude temporaire.

Installation de jeux dans le préau d'école

Des jeux de marelle, twister et autres seront installés dans le préau de l'école Jean de la Fontaine.

Cette disposition respecte les prescriptions les normes en matière de jeux pour enfants de 1P à 4P comme le recommande la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire DGE0.

Des balançoires ou autres éléments pouvant générer des dangers dans un préau ne sont pas recommandés.

Nous rappelons qu'en dehors des horaires scolaires les places sont sous la responsabilité des parents.